République Française

Département de la Moselle

Mairie de HENRIDORFF

Nombre de membres Afférents Au Conseil Municipal En exercice Part à la délibération 15 I 14 I 13

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mercredi 10 décembre 2014

Date de la convocation : 05/12/2014

Affichage du 20/12/2014 Au 21/02/2015

L'an deux mil quatorze et le mercredi dix décembre à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH: **Maire**

Présents: Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Pascal DIEMER, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Caroline MOUTIER, Hervé NIVA, Ronald STIBLING, Pascale RIEDINGER, Pascale WEISSENBACH, Jonathan KAISER.

Absents : Gérard LEVY, Guillaume DUMONT.

Ordre du jour			
Numéro et objet de la délibération			
01	Délégation de signature pour les actes administratifs		
02	Décision modificative n° 02/2014		
03	Convention avec le Syndicat des Eaux de Wintersbourg		
04	Achat de terrains		
05	Etude assainissement		
06	Suppression du poste d'animateur de 34,50 H.		
07	Nomination d'un «correspondant intempéries»		
08	Demande de subvention au Sénateur Jean-Louis MASSON pour les sanitaires de l'école		
	primaire		
09	Demande de subvention au Sénateur François GROSDIDIER pour le plan topographique de la		
	commune		
10	Demande de subvention au Sénateur Jean-Marc TODESCHINI pour l'enfouissement des		
	réseaux secs route de Waltembourg (1 ^{ère} tranche)		
11	Demande de subvention au Sénateur Jean-Pierre MASSERET pour l'enfouissement des		
	réseaux secs route de Waltembourg (2ème tranche)		
12	Demande de subvention au Sénateur Philippe LEROY pour l'aménagement de la voirie et		
	l'extension du réseau d'eau potable dans la rue du château d'eau		
13	Décision modificative n° 03/2014		
	Divers et communications		

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2014

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

N° 01 - DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES ACTES ADMINISTRATIFS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour réaliser l'acquisition et la cession de terrains, la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative sont et seront nécessaires.

Il précise qu'en vertu des dispositions de l'article 98 (III et VI) de la loi 82.213 du 02.03.1982 modifié par la loi 82.636 du 22.07.1997, le Maire est habilité à recevoir et à authentifier un acte d'acquisition dressé en la forme administrative, selon la définition qu'en donne l'article 1317 du Code Civil, ce dans la mesure où la commune est partie contractante.

Il indique enfin que, s'agissant d'un pouvoir propre ne pouvant être délégué, le Conseil Municipal doit désigner un adjoint pour signer ces actes en même temps que les autres parties contractantes et en la présence de l'autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification de ces actes, à savoir le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prenant acte de la possibilité conférée au Maire de rédiger un acte authentique de droit privé dans les conditions ci-dessus exposées, désigne Monsieur Yannick EON, premier Adjoint au Maire, pour signer de tels actes d'acquisitions et de cessions et plus généralement toutes pièces relatives à ces procédures.

Approuvé à l'unanimité.

,

Objet de la délibération

N° 02 - DECISION MODIFICATIVE N° 02/2014 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes

<u>Budget M14 - Section de fonctionnement :</u>

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Chapitre 014 - Atténuations de charges

• Compte 701249 «Redevance pollution domestique» : + 14 550,00 €

Objet de la délibération

N° 03 - PROCES VERBAL CONSTATANT LA MISE A DISPOSITION DES BIENS DU SERVICE EAU AU SYNDICAT DES EAUX DE WINTERSBOURG :

Dans le cadre du transfert de la compétence de l'eau de la commune de HENRIDORFF au Syndicat des Eaux de Wintersbourg depuis 2013, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal constatant la mise à disposition des biens du service de l'eau de la Commune de HENRIDORFF, au Syndicat des Eaux de Wintersbourg
- Autorise le Maire à signer ledit procès-verbal,
- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

N° 04 - ACHAT DE TERRAINS :

Le Maire expose les faits :

La commune est saisie régulièrement par de nouvelles demandes d'achat de terrains constructibles par les administrés.

Or, la municipalité ne possède aucune réserve foncière, hormis à l'entrée du village au lieu-dit «Holzweg», où elle dispose de deux terrains non concomitants, cultivés par l'exploitant agricole local.

A proximité de ces derniers, un particulier serait prêt à vendre sa parcelle de 10,12 ares, à la commune, au prix de 380,00 € l'are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de prendre contact :

- Avec l'exploitant pour connaître sa position sur le droit de préemption
- Avec les propriétaires voisins, s'ils accepteront également de vendre leur parcelle à la commune.

/

Objet de la délibération

N° 04 - ETUDE ASSAINISSEMENT :

Vu l'obligation des communes, dans un avenir proche, de régulariser et de mettre en conformité tout le système d'assainissement communal.

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'importance de la réalisation d'une étude, en vue de diagnostiquer notre système d'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable, par 12 voix pour et une abstention, à l'exécution de cette étude
- Refuse, à l'unanimité, d'adhérer à la MATEC «Moselle Agence Technique» pour un coût annuel de 0.50 € par habitant
- Décide, à l'unanimité, de faire appel au Syndicat des Eaux de Wintersbourg, pour entreprendre cette prospection.

/

Objet de la délibération

N° 06 -SUPPRESSION DU POSTE D'ANIMATRICE DE 34,50 H. :

Le Maire informe l'assemblée qu' :

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la suppression d'emploi après avis du comité technique paritaire.

Vu les modifications des horaires de classe suite à la mise en place des rythmes scolaires

Vu l'annualisation du contrat de travail de l'animatrice,

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste d'animatrice de 34,50 H./35^{ème}.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

ADOPTE: à l'unanimité des membres présents

N° 07 - NOMMINATION D'UN CORRESPONDANT INTEMPERIES :

Le Maire informe et rappelle au Conseil Municipal de la convention qui a été mise en place entre la commune et ERDF en octobre 2013, pour désigner un correspondant communal «intempéries».

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'information et de communication entre le correspondant et ERDF, les habitants de la commune et les services de l'État

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Jean-Marc NOBLET en qualité de «correspondant intempéries».

/

Objet de la délibération

N° 08 -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE M. LE SENATEUR JEAN-LOUIS MASSON POUR LA MISE EN CONFORMITE DES SANITAIRES DE L'ECOLE PRIMAIRE :

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à la mise en conformité des sanitaires à l'école primaire sises n° 43 Grand'rue.

Le montant du devis de la société «CHAUFFAGE NOLL» de HARSKIRCHEN s'élève à :

4 5 512,30 € H.T., soit 6 614,76 € TTC. pour l'école primaire

Après délibération, le Conseil Municipal:

- S'ENGAGE à couvrir dès 2015, la partie à la charge de la commune
- SOLLICITE une subvention auprès du Sénateur MASSON Jean-Louis
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la délibération

N° 09 -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE M. LE SENATEUR FRANCOIS GROSDIDIER POUR LA REALISATION D'UN PLAN TOPOGRAPHIQUE DANS LA COMMUNE :

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à la réalisation d'un plan topographique des rues de la commune dans le but de relever les principaux réseaux d'assainissement.

Le montant du devis de la société «LAMBERT» de SARREBOURG s'élève à :

4 12 500 € H.T., soit 15 000,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'ENGAGE à couvrir dès 2015, la partie à la charge de la commune
- SOLLICITE une subvention auprès du Sénateur François GROSDIDIER
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

N° 10 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE M. LE SENATEUR JEAN-MARC TODESCHINI POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (1ère tranche) ROUTE DE WALTEMBOURG :

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à l'enfouissement des réseaux secs ($1^{\text{ère}}$ tranche) dans la route de Waltembourg.

Le montant du devis de la société «TOPOGIS» de MONCOURT s'élève à :

4 115 060,10 € H.T., soit 137 611,88 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'ENGAGE à couvrir dès 2015, la partie à la charge de la commune
- SOLLICITE une subvention auprès du Sénateur Jean-Marc TODESCHINI
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la délibération

N° 11 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE M. LE SENATEUR JEAN-PIERRE MASSERET POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (2ème tranche) ROUTE DE WALTEMBOURG :

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à l'enfouissement des réseaux secs (2ème tranche) dans la route de Waltembourg.

Le montant du devis de la société «TOPOGIS» de MONCOURT s'élève à :

4 115 060,10 € H.T., soit 138 072,12 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'ENGAGE à couvrir dès 2015, la partie à la charge de la commune
- SOLLICITE une subvention auprès du Sénateur Jean-Pierre MASSERET
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la délibération

N° 12 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE M. LE SENATEUR PHILIPPE LEROY POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LA RUE DU CHATEAU D'EAU :

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à l'aménagement de la voirie et d'extension du réseau d'eau potable dans la rue du château d'eau.

Le montant du devis de la société «BECK Antoine» de ROMELFING s'élève à :

4 13 130,00 € H.T., soit 15 756,00 € TTC.

Le montant du devis de la société «REICHART» de SARREBOURG s'élève à :

4 5 980,70 € H.T., soit 7 176,84 € TTC.

Soit un total H.T. de 21 736,70, soit un montant T.T.C. de 22 932,84 €

Après délibération, le Conseil Municipal:

- S'ENGAGE à couvrir dès 2015, la partie à la charge de la commune
- SOLLICITE une subvention auprès du Sénateur Philippe LEROY,
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

N° 13 - DECISION MODIFICATIVE N° 03/2014 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes

Budget M14 - Section de fonctionnement :

Chapitre 011 - Charges à caractère général

• Compte 60611 «Eau et assainissement» : - 4 000,00 €

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

• Compte 64168 «Autres emplois d'insertion» : + 2 000,00 €

Compte 6451 «Cotisations à l'URSSAF» : + 2 000,00 €

Divers et communications :

- 1. **Mise en conformité**: La société «Qualiconsult» de Vandoeuvre les Nancy a été sollicitée pour une mission de contrôle technique des bâtiments communaux (mairie, écoles et salle socioculturelle).
- 2. Salage des pavés autour de l'église : Le Conseil général de la Moselle nous a transmis un mail en précisant qu'il n'existe pas de convention entre le Département et la commune en terme de salage ; ainsi le salage sur la zone pavée sera assurée en période hivernale.
- 3. Accessibilité : Tous les bâtiments publics devront être accessibles aux personnes handicapés en 2015. Pour la mairie se sera un problème. A voir.
- 4. Sanitaires dans les écoles : Leur réfection est prévue pour cette année.
- 5. Abri pour la pompe des pompiers : L'emplacement dans la Grand'rue n'est plus d'actualité (suggestion de la C.A.U.E.). La pompe sera implantée à la mairie.
- 6. **Hansebrunnnen**: Les travaux de réfection du lavoir sont achevés. Faudra voir avec la commission «fleurissement» de quelle manière embellir davantage ce lieu.
- 7. **Ecole maternelle** : l'issue de secours et l'accès pour handicapés ont été mis en place par l'entreprise KUBLER de Henridorff.
- 8. Travaux rue du château d'eau : Les travaux initialement estimés à 8 000,00 € se monteront en réalité à plus de 22 000,00 € sans les branchements EDF.
- 9. Ecole primaire: A l'unanimité les élus sont contre la mise en place d'une isolation extérieure. Un devis pour la pose d'un bardage sera sollicité auprès d'une entreprise. Voir avec les enseignants pour l'application de «tags» par un artiste.
- 10. **Vestiaires** : le remplacement des douches a été fait par l'entreprise LAMBOUR pour un montant de 2 437,87 €.
- 11. Salle socioculturelle : Faudra mettre en place un écriteau «vanne conduite de gaz» et placer le tableau électrique sous clé. La porte séparant le bar de la grande salle s'ouvre dans le mauvais sens. Les travaux d'extension de la salle n'ont jamais été validés par un bureau de contrôle.
- 12. Salle paroissiale: Les rideaux devront être posés sur la porte et non sur les tringles. La rampe d'accès est inutile.
- 13. Visite de M. MARTY Alain: Une rencontre est prévue avec la municipalité le 18 décembre en mairie.
- 14. Maison JAEGER Charles Annexe Hofmuhl : Elle tombe en ruine. Nous avons pris contact avec «un petit fils», domicilié à Mittelbronn, qui malheureusement ne peut pas entreprendre des travaux de rénovation, faute de moyens financiers.
- 15. **Elections** : Consultation sur le «financement du projet de réalisation de la gare de Vandières» le 1^{er} février 2015 et élections départementales le 22 et 29 mars 2015.

- 16. Etat de la dette : Une copie de l'état de la dette est remise aux conseillers.
- 17. Vœux du Maire : ils sont prévus pour le lundi 12 janvier
- 18. Réunion de la communauté de communes : Une réunion entre maires et agents communaux est prévue le jeudi 11 décembre 2014 à la salle socioculturelle de Henridorff sur la mutualisation.
- 19. Défibrillateur pour la salle socioculturelle : Voir avec le SDIS ou avec la Communauté des Communes pour une commande groupée.
- 20. Commission de sécurité : La dernière visite de sécurité des bâtiments communaux date de 2009. Il devient urgent de faire des travaux de mise en conformité afin de mettre les bâtiments aux normes avant la prochaine visite.
- 21. **Périscolaire**: Des anti-pinces doigts vont être posés au niveau de l'escalier accédant au périscolaire.

La séance a été levée à 23 heures 30.

EMARGEMENTS

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1er Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 ^{ème} Adjoint :
NOBLET Jean-Marc 3 ^{ème} Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller : Absent excusé	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
STIBLING Ronald : Conseiller	DUMONT Guillaume, Conseiller : Absent excusé	DIEMER Pascal, Conseiller :
MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère :	KAISER Jonathan, Conseiller :